

SALAIRE GARANTI : UNE FAUSSE

Les chômeurs doivent-ils revendiquer le droit à l'emploi ? Doivent-ils revendiquer l'abolition de toute condition de disponibilité pour l'octroi des allocations ? L'opposition théorique entre Alaluf et Friot fait écho aux divergences stratégiques relatives à la défense des chômeurs.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Ce 26 juin 2015, le Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) de la FGTB organisait un débat « Allocation universelle : une fausse bonne idée ? ». Pour en débattre, les organisateurs avaient invité deux professeurs émérites : Benard Friot (Université Paris Ouest Nanterre) et Mateo Alaluf (Université libre de Bruxelles). Il s'est toutefois avéré que les deux intervenants, chacun à partir des prémisses qui lui étaient propres, étaient foncièrement opposés à l'idée d'allocation universelle. Le débat a dès lors été déplacé sur la proposition de « salaire

garanti » promue par Friot, et combattue par Alaluf. Nous avons voulu leur ouvrir nos pages pour leur permettre d'y exposer leur point de vue, selon les modalités de leur choix : des réponses à 9 questions écrites pour M. Friot (*lire ci-dessous*) et un article pour M. Alaluf (*lire en p. 56*).

Deux options stratégiques

Cette controverse nous concerne particulièrement parce qu'elle fait écho à l'opposition (cordiale mais fondamentale) entre le Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE) et Thierry Muller (co-initiateur et co-animateur

du Collectif Riposte-Cte et du Réseau Stop Art.63§2, co-auteur du livre *Chomming-Out*) sur un point stratégique crucial concernant la défense des chômeurs et le droit au chômage. M. Muller défend (au moins à titre personnel) le chômage comme un droit inconditionnel, indépendamment de toute disponibilité du chômeur sur le marché de l'emploi (c'est-à-dire le droit au maintien des allocations même si le chômeur refuse une offre d'emploi dit convenable).

Le CSCE, pour sa part, considère que le chômage relève d'un régime assurantiel. Dès lors, s'il a combattu

« IL FAUT CRÉER LE DROIT AU SALAIRE ! »

Pour Bernard Friot, le « salaire à vie et copropriété d'usage des entreprises par les salariés sont au cœur de la tradition ouvrière ». Qu'entend-il par là ? Rencontre.

Propos recueillis par Arnaud Lismond (CSCE)

Bernard Friot, dans l'appel lancé sur *Réseau Salariat*, plaide pour l'adoption de la revendication du « salaire à vie » et pour son instauration (*lire l'encadré en p. 55*). Il s'en explique en répondant, par écrit, aux questions que nous lui avons adressées.

Ensemble ! : Vous invitez les forces progressistes, et notamment les collectifs de chômeurs et les militants syndicaux, à adopter la revendication du salaire à vie, de quoi s'agit-il ?

Bernard Friot : Il s'agit d'affecter le

salaire aux personnes, et pas aux emplois. Au lieu d'attribuer au poste de travail un niveau de qualification, et donc un salaire, c'est aux personnes elles-mêmes qu'on les attribuera. Pourquoi payer des postes de travail et non pas des personnes ? Il faut sortir de cette barbarie qui laisse tout pouvoir aux propriétaires des postes. S'il y a quatre niveaux de qualification, les différences de salaires iront de 1 à 4. Par exemple, le premier niveau de qualification, et donc le salaire minimum, sera de 1.500 euros mensuels nets, et le salaire maximum sera de

6.000 euros. Nous allons créer un droit de citoyenneté nouveau : le droit au salaire. Le jour de sa majorité, chacun, indépendamment de ses résultats scolaires, se verra attribuer le premier niveau de qualification, soit 1.500 euros, et le droit à une carrière salariale avec épreuves de qualifications qui lui permettront de passer au deuxième puis, éventuellement, au troisième et au quatrième niveaux de qualification. Les épreuves, passées librement à l'initiative des personnes, varieront évidemment selon les métiers et évalueront les capacités de travail. Tout niveau de qualification acquis sera définitif. Chacun aura ainsi un salaire en progression de 18 ans à sa mort.

Par exemple, pour financer un salaire à vie de 25000 euros net par an en moyenne, pour tous les adultes de plus de 18 ans, il faut 60 % du PIB

BONNE IDÉE ?

dès son instauration, en 2004, le « contrôle renforcé des chômeurs », le CSCE estime néanmoins légitime que l'octroi d'allocations de chômage reste conditionné au fait d'être prêt à accepter une offre d'emploi convenable.

Muller invoque le concept de « salaire à vie » pour appuyer son point de vue : « Ce n'est ni abstrait ni clos de dire, comme Friot, que le chômeur produit de la valeur économique, qu'il produit son allocation économique, qu'il n'est pas le bénéficiaire d'une générosité de la part de celui qui souffre à l'emploi et que l'on ponctionne sur son salaire personnel. Ça crée au contraire de l'ouverture, de la vitalité et de la déculpabilité. »

Au contraire, le CSCE rejette cette approche, qui aurait pour conséquence d'opposer les travailleurs avec et sans-emploi. Le CSCE défend le caractère assurantiel du chômage et

la solidarité entre actifs et non actifs qu'il organise. Le CSCE défend le droit à l'emploi pour tous et toutes, la réduction collective du temps de travail avec maintien de salaire et embauche compensatoire. Le CSCE dé-

fend l'amélioration de la qualité des emplois, l'amélioration des salaires et des allocations, l'individualisation des droits. Le CSCE défend également la suppression du contrôle renforcé des chômeurs. □

□ □ □

MULLER : « ON EST POUR LE PLEIN CHÔMAGE »

B. Friot : « Tant que l'on ne pose pas le salaire comme un droit politique, on reste enfermé dans la logique du plein emploi. On exprime alors cette inspiration commune fondamentale de contribuer à la production de la valeur économique à l'intérieur du carcan des cadres de la violence capitaliste, en revendiquant "un emploi pour tous". C'est ainsi qu'aujourd'hui on remet en selle la revendication

de la réduction du temps de travail, pour donner un emploi à tous. Ça suffit. Il faut en finir avec cette affaire. C'est une impasse stratégique absolue. »

T. Muller : « Pour moi le chômage, comme je l'ai vécu, c'est d'abord un espace de laboratoire [...] j'adore cette formule : 'Est-ce que le chômage ne serait pas la solution plutôt que le problème ?'. [...]

Les syndicats sont toujours, chez nous comme ailleurs, pour le plein emploi. Nous on est pour le plein chômage, on est pour la semaine des sept dimanches, on est pour la pension à 18 ans et on est pour le congé définitif. »

Echos du débat « Refaire le plein », 6 février 2015
www.telequatorze.fr/2015/02/refaire-le-plein-avec-bernard-friot.html

(c'est d'ailleurs ce que nous consacrons aujourd'hui à la rémunération du travail, ce qui montre que c'est tout à fait possible) : les entreprises n'auront plus à payer leurs salariés, mais

consacreront 60 % de leur valeur ajoutée à une cotisation salaire versée à des caisses de salaire qui paieront chaque personne en fonction de sa qualification. C'est déjà le principe de

la Sécurité sociale pour les pensions ou le chômage : cette socialisation des valeurs ajoutées, étendue à tout le salaire, permettra de dépasser la dépendance de ce dernier aux aléas du chiffre d'affaires de chaque entreprise, tout en supprimant la soumission du salarié à un employeur, puisque son salaire ne dépendra plus de lui.

□ □ □

Bernard Friot, professeur émérite à l'Université Paris Ouest Nanterre, est économiste et sociologue. Ses travaux portent sur la sécurité sociale et plus généralement sur les institutions du salariat nées au 20^e siècle en Europe continentale. Chercheur à l'IDHES, il appartient à l'Institut européen du salariat (ies-salariat.org) et à Réseau salariat (reseau-salariat.info). Il a récemment publié chez PIE-Peter Lang, avec Bernadette Clasquin, *The Wage under Attack : Employment Policies in Europe* (2013), à l'Atelier de création libertaire un débat avec Anselm Jappe : *Après l'économie de marché ? Une controverse* (2014) et à La Dispute *L'enjeu des retraites* (2010), *L'enjeu du salaire* (2012), *Puissances du salariat* (2012, nouvelle édition augmentée), *Emanciper le travail, entretiens avec Patrick Zech* (2014).



Bernard Friot : « La maîtrise sur le travail va au contraire relancer formidablement notre désir de travailler. »

Pourquoi revendiquer le salaire à vie plutôt que la réduction collective du temps de travail, l'amélioration des salaires, des conditions de travail et de la Sécurité sociale, comme l'a fait le mouvement ouvrier tout au long de son histoire ?

Mais ces revendications vont dans le sens du salaire à vie ! Qui a combattu pour le salaire à vie des fonctionnaires et des retraités, sinon le mouvement ouvrier ? Qui a obtenu qu'entre deux emplois l'indemnisation du chômage soit à durée indéterminée ? Le mouvement ouvrier se bat contre l'insécurité de l'existence qu'entraîne l'attachement du droit au salaire à la présence sur un poste de

⇒ travail octroyée par des propriétaires qui décident à notre place qui peut et ne peut pas travailler, où et pour quoi faire. Si le mouvement ouvrier renonçait à l'ambition de maîtriser la production en supprimant le marché du travail et la propriété lucrative de l'outil de travail, il renoncerait à sa raison d'être.

Le salaire à vie est-il un droit au revenu fondé sur la seule existence?

Bien sûr que non : le salaire pour lequel se bat depuis toujours le mouvement ouvrier est le contraire d'un revenu ! Un revenu, c'est du pouvoir d'achat qui reconnaît que j'ai des besoins à satisfaire par de la consommation. C'est le rêve des propriétaires de l'outil de travail, qui décident à notre place de ce qui va être produit, de nous réduire à nos besoins, de nous distribuer du « pouvoir d'achat » en nous refusant le pouvoir tout court. Que, par un revenu d'existence ou par un revenu pour entretenir notre force de travail, nous soyons en mesure d'acheter les marchandises dont ils nous imposent la production, c'est tout ce qui les intéresse !

Contre le « pouvoir d'achat » (que ce soit un droit de naissance ou un droit lié à l'emploi) qui fait de nous des mineurs sociaux sans pouvoir sur la production, le mouvement ouvrier s'est battu pour un salaire qui reconnaisse que c'est nous les producteurs, que les personnes ne sont pas d'abord des consommateurs, mais des créateurs, que les travailleurs sont les seuls producteurs. Il s'est donc battu, comme je viens de le dire,

« Il faut sortir de cette barbarie qui laisse tout pouvoir aux propriétaires des postes. »

pour un salaire libéré du marché du travail, un salaire qui affirme la qualification (et non pas les besoins) des personnes, et donc aussi pour la propriété de l'outil de travail par ceux qui sont les seuls producteurs. La généralisation du salaire à vie poursuit tout naturellement ce combat séculaire. Il s'agit d'abolir la propriété lucrative de l'outil de travail pour généraliser la propriété d'usage de l'outil par ceux qui l'utilisent, de doter donc les per-

sonnes, à leur majorité, non seulement d'un droit politique au salaire, mais – et c'est inséparable – d'un droit politique de propriété d'usage sur tout outil de travail qu'il utilisera au cours de sa vie. Cela veut dire que chacun, parce qu'il sera propriétaire, décidera de l'investissement, de ce qui est produit, de la hiérarchie, du fonctionnement du collectif de travail, et qu'il ne tirera de ce droit de propriété aucune ressource (aucun dividende, aucune part sociale) : ce droit de propriété, d'usage et non pas lucratif, ne lui rapportera aucun profit. Le combat pour le salaire à vie est au cœur du combat pour la maîtrise du travail par les travailleurs.

Si un salaire suffisant est garanti à vie à tous par l'État, quelle motivation les

individus auraient-ils de réaliser des travaux demandant peu de qualifications, pénibles ou monotones mais néanmoins utiles à la collectivité ?

Dois-je rappeler que le grand argument des propriétaires d'esclaves était que si on supprimait l'esclavage il n'y aurait plus de travailleurs pour des travaux aussi pénibles que de cultiver les champs de coton ? Vous pensez vraiment, vous aussi, qu'il y a des « travaux demandant peu de qualification » qu'on ne peut réaliser que sous le fouet du marché du travail ? Pourquoi un artisan couvreur est-il prêt à affronter la pénibilité du soleil et des intempéries, pourquoi un paysan recommence-t-il indéfiniment



les mêmes gestes avec satisfaction, pourquoi un chirurgien est-il volontaire pour opérer la nuit ? Parce qu'ils maîtrisent leur travail, parce qu'ils en sont fiers, parce qu'ils en connaissent les tenants et les aboutissants. Je discutais récemment avec un ouvrier d'une entreprise abandonnée par ses propriétaires et devenue la propriété coopérative de ses salariés : il me disait combien son travail, y compris dans ses dimensions les plus répétitives, avait complètement changé de sens pour lui depuis qu'il participait aux décisions et avait la main sur tout le procès de travail, de la relation aux fournisseurs à la vente du produit. La généralisation du salaire à vie est inséparable de la généralisation de la propriété d'usage de l'outil de travail. Salaire à vie et propriété d'usage de l'outil vont redonner du goût pour un travail aujourd'hui subi, quand



LE RÉSEAU SALARIAT PROPOSE :

- ▷ L'instauration d'un **droit politique** nouveau faisant de tout citoyen un **producteur** reconnu en lui attribuant dès sa majorité une **qualification personnelle** et un salaire à vie irrévocables et ne pouvant que progresser.
- ▷ L'extension et la **généralisation de la cotisation sociale** comme mode légitime d'affectation de l'ensemble de la valeur ajoutée en instaurant :
 - une cotisation salariale, pour en finir avec le marché de l'emploi, destinée à payer le **salaire à vie** de chaque producteur, désormais titulaire d'une qualification irrévocable et rémunéré indépendamment des aléas de fonctionnement de leur entreprise.
 - une cotisation économique, pour en finir avec la propriété lucrative, destinée à **financer l'investissement** sans accumulation financière, sans intérêts et sans crédits.

il n'est pas simplement refusé ou supprimé. Et puis s'il y a des tâches indispensables qui ne trouvent pas spontanément preneur ; la hiérarchie des salaires permettra de les pourvoir en rendant plus rapide la montée en qualification de celles et ceux qui les exerceront.

Si une personne en état de santé de travailler refuse de le faire, parce qu'elle préfère réaliser des activités qu'elle choisit selon son plaisir (se promener, aller à la pêche, etc.), aura-t-elle néanmoins le droit de bénéficier du salaire à vie, et si oui, s'agira-t-il du salaire minimal ou du salaire de sa qualification ?

Le salaire à vie et le droit de propriété d'usage de ses outils de travail seront des droits politiques et, en tout état de cause, les personnes conserveront leur salaire au niveau où ils l'ont acquis. L'introduction d'une obligation de travailler, comme la possibilité de sanctionner une personne en ramenant son salaire au salaire minimal, seraient source d'un contrôle social qui nierait ce droit politique.

Toute réflexion sur cette question doit considérer le changement décisif que va entraîner la responsabilité collective de la production par des citoyens devenus propriétaires de leurs outils de travail et maîtres de l'investissement. Dès l'enfance, la socialisation va porter sur cette coresponsabilité. Le détestable « je suis solidaire de toi parce que j'ai et que tu n'as pas » deviendra « je suis solidaire de toi parce que nous avons ensemble la responsabilité de la production ». Imaginez la tout autre école, et la tout autre morale civique qui vont former à la coresponsabilité. Le quotidien des conversations sur le travail portera, non plus sur le ressentiment ou l'impuissance de mineurs sociaux mais, très concrètement, sur la fa-

çon de réorienter la production de l'entreprise, sur les relations avec les fournisseurs ou les concurrents, sur l'organisation du procès de travail, bref ce seront des conversations de propriétaires responsables. Qu'ils aillent par ailleurs à la pêche, tant mieux ! Mais penser qu'ils feront de ce loisir leur quotidien est invraisemblable : la maîtrise sur le travail va au contraire relancer formidablement notre désir de travailler. Il y aura bien sûr une infime minorité d'Alexandre le Bienheureux, mais ils feront, en ne faisant rien, bien moins de mal à la production que Mittal, Arnault, Frère, Mulliez, Doliveux, Mestrallet ou Beckers.

« Vous pensez vraiment qu'il y a des "travaux demandant peu de qualification" qu'on ne peut réaliser que sous le fouet du marché du travail ? »

Vu l'imprégnation de la société par les stéréotypes genrés, l'octroi d'un salaire à vie ne risquerait-il pas d'engendrer *in fine* le retour des femmes au foyer ?

Aujourd'hui les femmes préfèrent l'emploi malgré l'obstacle du marché du travail. C'est dire combien, comme les hommes, elles souhaitent la reconnaissance sociale de leur travail dans l'espace public. Quand le salaire à vie fera sauter le verrou de la discrimination qui pèse sur elles sur le marché du travail, elles progresseront plus vite qu'aujourd'hui en qualification. Je rappelle que dans la

QUI DIT MIEUX ?

...POLITIQUEMENT, C'EST IMBATTABLE!!

Duif.

⇒ fonction publique, là où il y a salaire à vie, les inégalités de salaire entre hommes et femmes sont plus faibles. Evidemment, la domination masculine débordant largement la sphère du travail, la démocratisation de la production est tout à fait insuffisante pour la contrer, il faut un combat spécifique et permanent contre elle.

« Salaire à vie et propriété d'usage de l'outil vont redonner du goût pour un travail aujourd'hui subi. »

Votre modèle du salaire à vie ne suppose-t-il pas un Etat omnipotent ? Avez-vous tiré les conclusions de l'échec politique et économique du monde soviétique ?

Le salaire à vie n'est pas « mon modèle », c'est celui de celles et ceux qui se sont battus pour la Sécurité sociale, qui précisément n'est pas l'Etat : nous avons donc une tradition solide d'institutions collectives gérées par les intéressés, même si l'intrusion de l'Etat sur pression patronale est permanente dans la Sé-

curité sociale car les propriétaires lucratifs détestent le pouvoir des salariés sur ce qui est pourtant leur salaire. Si toutes les entreprises sont gérées par leurs salariés en lien avec les parties prenantes (usagers, clients et fournisseurs, élus), non seulement l'Etat ne sera pas omnipotent, mais sa place se réduira. L'exercice populaire du pouvoir d'Etat, la capacité de faire respecter la loi, seront bien sûr indispensables, d'autant que la lutte de classes sera très vive : les propriétaires lucratifs ne se laisseront pas faire ! Pour éviter la dérive autoritaire ou bureaucratique consécutive à la difficulté de mener cette lutte face à un capital mondialisé, il faut que les droits des personnes soient au cœur de la logique de production : droit de propriété et donc de décision pour tous, droit au salaire indépendant de l'entreprise où on travaille.

Mais y a-t-il encore des conflits de classes dans le modèle du salaire à vie ? Quelle est la place des organisations syndicales ?

La lutte de classes va évidemment être exacerbée pour que nous puissions généraliser le salaire à vie et la copropriété d'usage des entreprises et des administrations par les tra-

vailleurs face à une classe capitaliste arc-boutée sur son pouvoir. Une fois cette généralisation bien avancée (et cela va prendre des décennies), la lutte de classes ne disparaîtra pas, car il n'y a pas d'organisation de la production sans classes ! Je le dis avec force car circule toujours le rêve mortifère d'une société sans classes, où on commence par abolir le pouvoir par décret pour s'apercevoir qu'il est revenu par la fenêtre, et de la pire façon. Faire société, c'est bien sûr produire des biens et services utiles par la conjonction du travail concret et de la nature, mais cette activité ne se fait pas sans relations de pouvoir entre les humains pour décider, dans ce que l'on produit, de ce qui vaut et de ce qui ne vaut pas : la valeur et son expression monétaire sont l'insurmontable institution du conflit sur ce qui vaut, un conflit irréductible car qui décide ce qui vaut a le pouvoir. En démocratisant la décision sur la valeur, nous allons libérer la production de richesses de la violence capitaliste, mais la suppression du double chantage à l'emploi et au crédit des propriétaires lucratifs, qui sont aujourd'hui les décideurs de ce qui vaut et imposent leur choix à la population, ne supprimera pas la violence

LA SOLIDARITE EST-ELLE CONTRE-

La théorie du salaire universel se situe en dehors des rapports de forces réels et constitue une fuite en avant dans une radicalité incantatoire.

Mateo Alaluf (ULB)

Le droit à un « salaire universel » que professe Bernard Friot est déconcertant. Il combine d'une part des thèses stimulantes sur « la puissance du salariat » qui n'a pas encore donné toute sa mesure, sur la cotisation sociale fondement de la socialisation du salaire, sur la défense des retraites comme prolongement du salaire et d'autre part un système général de salaire à vie censé rompre avec le capitalisme. Ma critique du « système Friot » repose d'abord sur le traitement auquel il soumet les concepts qui soutiennent sa théorie, ensuite sur « la sortie du capitalisme » qu'il préconise et qui

occulte toute référence à l'Etat et enfin sur le caractère désincarné, en quelque sorte hors sol de sa théorie et des pratiques politiques sectaires qui l'accompagnent.

Les chômeurs et les pensionnés « produisent »-ils ?

Dans le système de Bernard Friot, le couple cotisations / prestations sociales n'est pas un mécanisme de redistribution. Pareille redistribution est assimilée par lui à de l'assistance, béquille humiliante du capitalisme. Le revenu des retraités et des chômeurs ne résulterait donc pas de la

redistribution d'une partie des richesses produites par les actifs mais de la richesse créée par les chômeurs et les retraités eux-mêmes. Ceux-ci ne seraient donc pas des titulaires d'un droit qui leur procure un revenu mais seraient des producteurs et en tant que tels bénéficiaires d'un salaire à vie.

Dans sa conception, la perception d'un revenu en fonction d'un droit au chômage ou à la retraite revêtirait une connotation péjorative alors que seul le statut de producteur serait source de dignité. La notion même de solidarité revêt dès lors un contenu humiliant. La solidarité ne serait alors que l'organisation de la condescendance de ceux qui ont un emploi à l'égard de ceux qui en sont privés.

Bernard Friot procède en fait à une inversion entre travail et salaire. Tout revenu monétaire validerait dans son système le travail de celui qui le per-

économique. La lutte de classes va se déplacer sur la hiérarchie des salaires (sa fourchette, les critères et les jurys de qualification), sur le mode d'exercice de la copropriété d'usage des entreprises, sur les décisions des caisses économiques en matière d'investissement. Le rôle des syndicats sera bien sûr accru, puisqu'ils devront veiller à la fois à la réalité de la carrière salariale des personnes et à l'exercice concret de leurs droits de propriétaires d'usage des entreprises et des caisses.

Le système que vous défendez prévoit notamment l'expropriation de l'essentiel de la propriété privée des appareils de production. Pensez-vous que ce soit un objectif de lutte plus atteignable que les revendications salariales ou la réduction collective du temps de travail ?

La réduction du temps d'emploi sans changement de la logique capitaliste entraîne une intensification insupportable du travail, comme on le voit avec les 35 heures en France. Car la négociation collective d'un réel progrès social avec des propriétaires capitalistes est aujourd'hui un objectif parfaitement inatteignable. Je vous mets au défi de citer une seule

« La réduction du temps d'emploi sans changement de la logique capitaliste entraîne une intensification insupportable du travail. »

conquête obtenue de cette façon depuis que la globalisation financière du capital met tous les travailleurs de la planète en compétition et condamne les travailleurs des vieux pays capitalistes à la régression inéluctable de leurs droits.

Sauf, justement, s'ils se battent pour devenir les propriétaires de leur outil de travail, et ils en ont la possibilité à cause des conquêtes passées de la classe ouvrière. Encore une fois, « le système que je défends », pour reprendre vos termes, est celui de la tradition du mouvement ouvrier. La seule voie de progrès possible est la généralisation de la propriété d'usage de l'outil de travail par les travailleurs. Et non pas, permettez-moi d'insister, la suppression de la propriété privée comme vous le dites. Il faudra que chacun soit copropriétaire de son outil de travail, et toute

propriété implique l'usage privatif de ce dont on est propriétaire : c'est bien le propriétaire individuel ou le collectif copropriétaire qui utilisera l'outil et décidera de son devenir. Ce n'est pas la propriété privée, mais la propriété lucrative qu'il faut supprimer, car elle empêche la propriété d'usage. Nous le ferons en affectant les 40% du PIB qui aujourd'hui vont au profit à un financement démocratique de l'investissement : les 40% de la valeur ajoutée des entreprises restant une fois la cotisation salaire versée iront pour partie à l'autofinancement décidé par les salariés copropriétaires et pour partie à une cotisation économique gérée par des caisses chargées de subventionner l'investissement et, sous régulation d'une banque centrale gérée elle aussi par les travailleurs, de créer la monnaie sans crédit pour subventionner l'investissement net. □

RÉVOLUTIONNAIRE ?

çoit. Ainsi, la seule perception d'un revenu par les chômeurs et les pensionnés suffirait à les définir comme producteurs de leur propre salaire. Or, si la validation sociale du travail suppose un revenu, l'inverse n'est bien sûr pas vrai pour autant.

A la différence de l'activité, propre à chaque être humain, le travail est le produit de sa reconnaissance sociale. La pensée libérale stipule que le marché valide le travail et que seules les activités marchandes sont productives. En conséquence, les activités non marchandes sont considérées comme des coûts qu'il serait bon de diminuer. Dans un livre récent, Jean-Marie Harribey montre à l'inverse que les services non marchands comme l'éducation, la santé ou la mobilité par exemple sont les résultats d'un travail productif. Les produits de l'activité non marchande ne doivent donc pas être vus comme

une ponction sur des activités marchandes mais comme des biens et des services qui créent une valeur ajoutée, participent au travail collectif et s'ajoutent aux produits marchands. Le travail nécessaire à l'activité marchande est validé par le marché et celui nécessaire aux activités non marchandes par la délibération politique. Il répond ainsi aux besoins sociaux définis par la collectivité hors du champ de la marchandise (1).

Le travail effectué aussi bien dans les activités marchandes que non marchandes est donc créateur au plan économique de valeur monétaire. Il n'est pas pour autant la source de toute valeur et de toute richesse. La critique de Marx au programme de Gotha du congrès de fondation du parti socialiste allemand (SDP) en 1875 est particulièrement éclairante à ce sujet. Le programme de Gotha débutait par l'affirmation suivante : ↗



Mateo Alaluf est docteur en sciences sociales et professeur de l'Université libre de Bruxelles. Il est notamment l'auteur de L'allocation universelle : nouveau label de précarité, Ed. Couleur Livres (2014).